

Gestionnaire de fonds Standard Life Investment Inc

Date Janvier 2016

Avis

Dans le cadre du processus d'intégration planifié, Investissements Manuvie a annoncé des changements à sa gamme de fonds communs à la suite de l'acquisition des activités canadiennes de la Standard Life. Ces changements concernent le Fonds d'actions mondiales Standard Life et le Fonds immobilier mondial Standard Life, qui font partie de la plateforme Surveillance des placements Manuvie et dont la gestion est assurée par Standard Life Investments Limited.

Les deux fonds ont été rebaptisés et deviendront des versions sans restriction des mêmes mandats en janvier 2016. Standard Life Investments Limited continuera d'en assurer la gestion conformément aux énoncés de politique en matière de placement des fonds qui seront modifiés afin de refléter l'élimination des restrictions visant les actions mondiales et les FPI mondiales, respectivement.

Produits visés

Fonds d'actions mondiales FPSL (renommé Fonds d'actions mondiales sans restriction Manuvie) (FCM, SARC)
Fonds immobilier mondial FPSL (renommé Fonds immobilier mondial sans restriction Manuvie) (FCM, SARC)

Effets

Organisation et personnel

Les fonds continueront d'être gérés par les mêmes équipes responsables des placements mondiaux à Standard Life Investment Limited. L'équipe de six personnes responsable des actions mondiales est composée de gestionnaires principaux et d'analystes, qui cumulent en moyenne 16 ans d'expérience dans le secteur et 11 années de service. La gestion du fonds est effectuée en équipe, tous les membres participant au processus de recherche d'idées, d'analyse, de sélection des actions et d'élaboration du portefeuille.

L'équipe des actions mondiales est aussi soutenue par les équipes des actions régionales ainsi que par l'équipe des actions mondiales à petite capitalisation. Elle collabore aussi avec l'équipe du crédit aux fins d'analyse.

Aucun changement ne sera apporté à l'équipe de l'immobilier mondial à la suite de cette transition. Le fonds continuera d'être géré par Svitlana Gubriy et William Pekowitz, en profitant de l'excellent soutien offert par l'ensemble de l'organisation SLI.

Processus et philosophie de placement

Le Fonds d'actions mondiales sera géré en utilisant la même philosophie, dite de *focalisation sur le changement*, ainsi qu'un processus de placement utilisant une analyse ascendante des données fondamentales. La *focalisation sur le changement* cherche à repérer des changements fondamentaux non divulgués ou sous-estimés au sein d'une société afin de tirer parti des anomalies de cours qu'ils suscitent.

La méthode de placement sans restriction du fonds permettra au gestionnaire de portefeuille de profiter de plus de latitude pour investir dans l'ensemble du marché, puisqu'il n'aura plus à se préoccuper de la pondération des titres au sein de l'indice boursier.

Réservé aux conseillers et clients SARC – ne pas présenter au public. Les bulletins *Avis de la Surveillance des placements* et *Message de la Surveillance des placements* sont des publications du Service de gestion des placements. Les renseignements contenus dans le présent document ne sont pas exhaustifs; le Service de gestion des placements ne donne aucune garantie quant à leur exactitude et ils pourraient changer selon l'évolution du marché et d'autres conditions. Ce bulletin est émis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une proposition d'achat ou de vente à l'égard d'un quelconque placement. Il ne peut pas être reproduit en tout ou en partie sans le consentement écrit préalable du Service de gestion des placements ou de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » ainsi que le nom et le logo Surveillance des placements sont des marques de commerce déposées de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

Dans le cadre de l'énoncé de politique en matière de placement modifié, le gestionnaire conservera le même style de gestion et devrait pouvoir continuer à offrir aux épargnants une stratégie fondamentale en matière de placement en actions mondiales. Le portefeuille devra respecter de nouvelles restrictions qui assureront une diversification suffisante sur le plan des titres, industries, secteurs et pays, tout en permettant au gestionnaire de concevoir un portefeuille intégrant ses choix les plus sûrs.

La pondération de chaque titre individuel cessera d'être limitée à $\pm 2\%$ de la pondération de l'indice, les répartitions sectorielle et régionale ne seront plus limitées à $\pm 5\%$ et $\pm 15\%$, respectivement, de la pondération de l'indice, et le nombre total de titres détenus diminuera à entre 30 et 60.

En raison du mandat sans restriction, l'indice de référence du fonds ne sera plus l'indice MSCI Monde mais plutôt l'indice MSCI Monde tous pays.

Dans le cadre de l'énoncé de politique en matière de placement modifié du Fonds immobilier mondial, le nombre de titres détenus diminuera à entre 40 et 60, tandis que la pondération de chaque titre individuel cessera d'être limitée à $\pm 5\%$ de la pondération de l'indice. Le processus de placement et le style de gestion utilisés seront les mêmes, mais donneront au gestionnaire une plus grande latitude à l'égard des décisions de placement.

La concentration accrue des deux fonds devra faire l'objet d'une surveillance étroite afin de respecter le style fondamental attendu des épargnants. Toutefois, cela ne donne lieu à aucune inquiétude pour l'instant.

Conclusions

Le SGP a passé en revue les changements apportés aux nouveaux énoncés de politique en matière de placement, et estime que l'incidence de ces changements est faible. La gestion des fonds sera assurée par les mêmes équipes responsables des placements mondiaux et aucun changement ne sera apporté au processus de placement, au style de gestion ou à la démarche de l'un ou l'autre fonds. Grâce aux nouveaux énoncés de politique en matière de placement, les gestionnaires seront en mesure d'élaborer des portefeuilles de choix sûrs plus concentrés et de continuer à assurer une diversification suffisante du portefeuille.

La transition des fonds ne soulève aucune inquiétude pour le SGP.

Réservé aux conseillers et clients SARC – ne pas présenter au public. Les bulletins Avis de la Surveillance des placements et Message de la Surveillance des placements sont des publications du Service de gestion des placements. Les renseignements contenus dans le présent document ne sont pas exhaustifs; le Service de gestion des placements ne donne aucune garantie quant à leur exactitude et ils pourraient changer selon l'évolution du marché et d'autres conditions. Ce bulletin est émis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une proposition d'achat ou de vente à l'égard d'un quelconque placement. Il ne peut pas être reproduit en tout ou en partie sans le consentement écrit préalable du Service de gestion des placements ou de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » ainsi que le nom et le logo Surveillance des placements sont des marques de commerce déposées de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.